

ABONNEMENT

Saumur : 30 fr.
Trois mois : 16
Poste : 8
Trois mois : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 SEPTEMBRE

Politique et Franc-Maçonnerie

On ne dira plus que la Franc-Maçonnerie
ne s'occupe pas de politique.
Elle s'en occupe constamment, et les
francs-maçons eux-mêmes l'avouent dans
les moments de franchise. A une conférence
maçonnique faite à Lyon, le F. Régner
concluait ainsi :

« A ceux qui disent : La maçonnerie ne
doit s'occuper ni de politique, ni de reli-
gion, ni de socialisme, je réponds hardi-
ment : La maçonnerie a été, la maçonnerie est
et sera toujours politique, religieuse et sociale,
ou elle ne serait rien. »

Cet aveu n'est pas le seul : dans la loge
des Héros de l'Humanité, le F. Roussel,
conseiller municipal de Paris, membre du
Conseil du Gr. Or., disait le 15 décembre
1888 :

« La franc-maçonnerie, aujourd'hui, doit
être le foyer qui doit répandre dans le
monde des idées démocratiques. Pour cela,
il faut faire de la politique dans les Loges, il
faut que la franc-maçonnerie soit un des
facteurs de la grande lutte sociale qui se
prépare. »

A la même réunion, le F. Michelin, dé-
puté de la Seine, résumait en ces termes
le sentiment général de la réunion :

« Le F. Roussel a dit avec raison que
les Loges devaient s'occuper de politique. Oui,
il faut que nous soyons républicains et socia-
listes, mais véritablement républicains et véri-
tablement socialistes ! »

Le F. Michelin est un ardent boulan-
giste. La République étant la chose des
Francs-Maçons par droit de conquête et par
droit de naissance, comment se fait-il que
des conservateurs, des catholiques, rêvent
encore une République honnête, une Répu-
blique chrétienne ?

C'est là un mystère aussi profond que la
bêtise humaine, abîme insondable !

La conspiration ourdie contre le minist-
ère et dénoncée par les amis de M. Floquet
se démasque de plus en plus.

On n'essaie même pas de dissimuler le
but et des organes importants du groupe
antiministériel, comme le Parti national par
exemple, exposent ainsi le programme
à appliquer :

« Tous les républicains sincères que n'é-
gare pas l'esprit de secte doivent, dès au-
jourd'hui, se mettre d'accord sur la mar-
che à suivre, laquelle, si nous en jugeons
par l'examen de la situation, devra être la
suivante :

» 1° Remplacer dès la rentrée des Cham-
bre le scrutin de liste par le scrutin d'ar-
rondissement, suivant les vœux formulés
par l'immense majorité de la France répu-
blicaine.

» 2° Renverser le ministère Floquet,
qui est un ministère de division et d'im-
puissance.

» 3° Constituer un ministère de dissolu-
tion pris parmi les éléments modérés de la
gauche, et dont la base essentielle sera le
centre gauche du Sénat.

» 4° Se préparer aux élections générales
pour le mois de mars prochain.

» 5° Comme gage d'apaisement et de pa-
cification pour le pays, proclamer l'abroga-
tion des lois d'exil.

» 6° Enfin, lancer un manifeste à la
France, pour lui annoncer que la politique
étroite des partis a fait son temps et que la
République va pratiquer désormais une po-
litique plus large et plus nationale.

Voilà, selon nous, le devoir qui s'im-
pose à tous ceux qui se préoccupent de
l'avenir de la République. La situation me-
naçante de l'Europe, l'explosion probable
de la guerre dans un avenir rapproché,
suffiraient largement pour expliquer cette
nouvelle orientation du gouvernement.

Nous savons bien que les partis ex-
trêmes, que les intransigeants, que les ré-

volutionnaires, que les politiciens de toutes
nuances, feront une opposition à outrance
pour faire échouer cette politique de sagesse
et de raison. »

Tel est le plan !

Un paragraphe de l'article 3 du pro-
gramme révèle l'origine de cette combinai-
son. « Le Centre Gauche du Sénat sera, dit-
il, la base essentielle du prochain Cabinet. »
Voici quelque temps déjà que les principaux
orateurs et écrivains de ce groupe dévelop-
pent ce système dans leurs réunions et
leurs journaux.

INFORMATIONS

M. Gustave Hubbard, député de Seine-et-
Oise, va déposer sur le bureau de la Cham-
bre, dès la rentrée, une proposition de loi
ayant pour objet de substituer au scrutin de
liste par département le scrutin de liste par
arrondissement.

L'exposé des motifs énumère les raisons
qui, selon M. Hubbard, rendent nécessaire
la modification du mode de scrutin. Le dé-
puté de Seine-et-Oise estime, d'autre part,
que lorsque l'arrondissement est trop étan-
du, les sectionnements établis par l'adminis-
tration sont forcément arbitraires et mécon-
tentent les partis en présence.

M. Hubbard propose donc qu'il n'y ait
pas d'autre circonscription électorale que
l'arrondissement lui-même auquel on attri-
buerait un nombre de représentants pro-
portionnel à son importance, à raison d'un
député par 100,000 habitants. L'élection de
ces députés multiples aurait lieu au scrutin
de liste. Ce système donnerait 238 arrondis-
sements à un seul député, 124 à deux, 45 à
trois, 4 à quatre, 2 à cinq et 2 à sept. Total :
574 députés, en y comprenant l'Algérie et
les colonies.

En somme, la Chambre des députés se-
rait recrutée dans ce système pour les trois
cinquièmes au scrutin de liste et pour les
deux cinquièmes au scrutin d'arrondisse-
ment.

Une lettre écrite de Berlin au Figaro con-
state que depuis le voyage de M. Crispien
est à la paix ; les relations de la France avec
l'Allemagne sont résolument pacifiques ;
dans le monde des affaires et dans le monde
politique on est convaincu que l'Exposition
de Paris se passera sans encombre.

On annonce, pour le 20 octobre, l'arrivée
à Paris de S. A. R. la princesse Valdemar.
La princesse n'oublie pas qu'elle est née
Marie d'Orléans, et c'est avec joie qu'elle va
se retrouver à Paris.

Le prince Henri, son frère, sera revenu
de son voyage autour du monde, et la fa-
mille du duc de Chartres sera au grand
complet. Elle doit s'installer pour quelques
semaines au château de Saint-Firmin, à
Chantilly.

Le prince Henri d'Orléans, fils aîné du
duc de Chartres, est attendu lundi au
Havre. Le prince ira immédiatement en
Ecosse, rejoindre sa famille, en ce moment
chez le comte et la comtesse de Paris, à
Loch Veinard Lodge.

C'était avant-hier l'anniversaire de la nais-
sance de M^{me} la comtesse de Paris.

Le duc d'Aumale n'est pas à Pesth,
comme on l'a dit, et il n'a nullement l'inten-
tion d'acheter de grandes propriétés en Hon-
grie. Il est en ce moment dans sa résidence
de Wood Norton, où il s'occupe de ses tra-
vaux historiques.

M. Lockroy représentera, demain di-
manche, le gouvernement à l'inauguration
de la statue de Danton, à Arcis-sur-Aube ;
tandis qu'à Nantua, M. Deluns-Montaud
sera chargé de la même mission à l'inau-
guration de la statue de Baudin.

Les journaux de Paris ont publié une

30 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

Le mépris de ses trois filles et la pensée qu'elles
lui restaient sur les bras se combinaient chez le
magistrat pour forcer l'amertume de son cœur à
déborder.

Daniel avait recouvré son aplomb. Il acheva de
s'expliquer, de s'excuser. Il dut enfin prendre
congé du président non sans lui jeter des flatteries
protectrices et s'abriter derrière des politesses
défensives.

Il courut précipitamment chez son confrère
maître Mounine, ne demanda pas s'il était absent
ou présent, visible ou non, et remit sa carte. Maître
Mounine devenait son moindre souci en ce mo-
ment. Il lui tardait de regagner le vieux port et de
retrouver Camille. Au bout de la Cannebière, il le
recontra en admiration devant des tessons de
faïence et des débris de verre recollés avec une
colle telle que d'énormes poids suspendus au-
dessus ne parvenaient pas à les désuoir.

— Comme notre ami t'il cria-t-il à Daniel.

— Mon cher, tu bâilles aux corneilles avec une
quiétude qui me fait dresser les cheveux sur la
tête et tu ne te doutes de rien.

— De quoi diable veux-tu que je me doute ?

— Nous sommes, toi et moi, dans un margouil-
lis. Tout s'éleve contre nous et l'on te condamne-
rait vraisemblablement à cinq ans de cachot avec
croûtons et crache pour confectionner des chaus-
sons de lisière au profit de l'État, et moi avec toi,
à côté de toi, que je n'en serais nullement étonné.

— Tu divagues et, dans ce cas, tu m'épouvan-
tes. Si tu ne divagues pas, fais-moi épouvanter bien
davantage. Est-ce que ma victime, comme ils
disent, serait morte ?

— Qu'est-ce que cela me ferait à moi qu'elle eût
rendu sa mâchoire au Créateur ? Pis que cela, mon
ami. Sais-tu quel est ton président ?

— Comment veux-tu que je le sache ?

— Devine alors.

— Je ne devine pas.

— M. Antéor Loutang !

— Hein ? Le juge à la bécasse et le père aux
trois demoiselles ! Mon affaire est claire.

Camille, dans son effroi, faillit renverser tout un
événement de moules avec la fameuse petite fiole au
vinaigre.

— Lui-même, répondit Daniel. Depuis six jours
vice-président du tribunal de Marseille ! Tu vois

d'ici et tu comprends, de reste, l'accueil que j'ai
reçu.

— Le petit homme alors n'a pas digéré nos
façons d'agir avec lui, le laissé pour compte de ses
Léda, Velléda, Attala et les suites improductives
de sa bécasse ? Je t'avais charitablement averti et
suffisamment supplié d'épouser au moins une des
trois Grâces. J'obéissais à un pressentiment. Tu
me sauverais aujourd'hui.

— Il ne va pas nous manquer, je t'assure. Il
m'a parlé en boucher du glaive de la justice. Pour
comble de malheur...

— Ah ! il y a un comble de malheur ?

— Oui. Il m'a demandé ma carte ; je la lui ai
donnée.

— Pour se battre en duel avec toi ! C'est un
comble, mais pas de malheur.

Et Camille riait de toutes ses forces.

— Non, attends. Il paraît qu'hier, chez ma
future, dans ma précipitation pour me rendre à ta
dépêche, j'ai pris, à la place de mon paletot, le
paletot de l'oncle. Tiens, regarde-le, d'ailleurs.

Et, de deux doigts de chaque main, Daniel en
écartait et déployait les revers.

— Un joli vêtement, hé ? Aussi je me sentais
flotter et balloter là-dedans avec une aisance
extraordinaire. Mais il est affreux, ce paletot !

— Pour ça, oui. D'une nuance de veau malade ;
d'une coupe de recors en bonne fortune. Sur le

boulevard des Italiens, tu serais porté en triom-
phe, en face de Dusautoy. Mais le comble ? Le
comble ?

— C'est que je lui ai naturellement remis la
carte de l'oncle, un négociant de lingerie triviale
quelque honorable. Le soupçonneux Antéor nous
a à très peu près traité de filous, toi et moi. J'ai
eu toutes les peines du monde à le dissuader —
lui qui ne voulait pas l'être, dissuadé. Quoi qu'il
en soit, je ne jurerais pas qu'il ne nous fit main-
tenant fier par la police. En tout cas, il nous
appliquera, je le crains, quelques mignons coui-
dérants de sa façon qui nous apprendront, pour
l'avenir, à épouser sans regretter toutes les Attala,
Léda, Velléda de la littérature impériale.

Camille continuait à rire sans la moindre rete-
nue.

— Mais ton éloquence ?

— Cicéron y perdrait son latin. Que pourrais-je
avec mon français ? Tu l'es précipité dans un gouf-
fre où tu m'entraînes avec toi.

— Qu'y puis-je faire ? Moi, je suis allé au théâ-
tre. J'ai rencontré mon sœur. On joue La Boule
tous les jours. Qu'importe ? Nous aurons la robe
et la toque. Tu vas être beau là-dedans ? Seu-
lement je te conseille, afin d'être encore plus beau,
d'assister, ce soir, à la représentation de La Boule.
Je t'y conduirai. Tu ne peux que gagner à ce
spectacle pour le geste, l'expression, le pathétique.

dépêche datée de San-Francisco, du 20 septembre portant :

« Des nouvelles reçues ici annoncent que le drapeau français a été arboré sur les îles Marquises, qui n'étaient jusqu'ici soumises qu'au protectorat français.

» Un combat très violent a eu lieu, dans lequel 200 marins français et plusieurs milliers d'indigènes ont, dit-on, été tués.

Tout cela est fort invraisemblable ; ni le ministère de la marine, ni celui des affaires étrangères n'ont reçu de nouvelles de cet incident.

L'agent français à San-Francisco n'aurait pas manqué de prévenir le gouvernement dans le cas où une collision de cette importance se serait produite.

Depuis plusieurs années, la population vit en paix avec l'autorité qui est représentée par quelques gendarmes répartis dans les îles.

On rappelle d'ailleurs que le drapeau français flotte sur les îles Marquises depuis 1842, date à laquelle l'amiral Abel Dupetit-Thouars en prit possession au nom de la France.

LES VINGT WILSONS

M. Raynal vient d'écrire à l'organisateur de la réunion qui se tiendra le 24 à Nîmes une longue lettre, dans laquelle il déclare qu'il ne se rendra pas à cette réunion, mais que, fort d'avoir rempli son devoir, il saura aviser s'il s'y passe des faits entachant son honneur.

M. Mérillon, député de la Gironde, vient d'adresser la lettre suivante à M. Gilly :

« Monsieur,

» Nous avons vainement essayé par une mise en demeure collective, répétée plusieurs fois, d'obtenir de vous des indications précises sur vos accusations contre les membres de la Commission du budget, dont j'ai l'honneur de faire partie. Vous vous êtes dérobé à ce désir, il ne me reste plus qu'à vous faire connaître les conclusions que j'entends donner personnellement à ce débat. Vous ne pouvez être qu'un triste inconnu à plaindre ou un malhonnête homme à mépriser. Choisissez.

» Signé : MÉRILLON. »

M. Sabatier, député d'Algérie, vient également d'adresser une lettre à M. Gilly pour le sommer de déclarer s'il le comprend parmi les membres visés par ses allégations.

D'autres députés, faisant partie de la Commission du budget, manifestent également l'intention d'écrire à M. Gilly.

Le *Sicéle* croit pouvoir annoncer que M. Floquet, qui n'est pas encore remis des fatigues de son voyage dans l'Ouest, n'accompagnera pas M. le Président de la République à Lyon.

« Le président du Conseil entend d'ailleurs se consacrer à l'étude d'importantes réformes qu'il compte, dit-on, déposer dès

la rentrée sur le bureau de la Chambre. M. Floquet céderait ainsi aux vives instances de certains membres de l'Extrême-Gauche qui reprochent au ministère radical son inaction et son impuissance. »

Est-ce que M. Floquet ne s'abstiendrait pas aussi pour un autre motif ? Tout le monde a pu remarquer, pendant le dernier voyage de M. Carnot, combien le Président de la République et le président du Conseil se battaient froid.

LA BOURSE DU TRAVAIL

M. Joffrin et plusieurs membres du Conseil municipal de Paris, réalisant la promesse qu'ils avaient faite aux délégués de l'Union fédérative du centre, ont eu, mercredi, une entrevue avec M. Floquet, pour lui demander de rendre en totalité la Bourse du travail aux corporations qui y sont déjà définitivement installées.

LA QUESTION DU PAIN

Le *Rappel* ne craint pas de dire aujourd'hui, à propos de la question du pain, que les monarchistes sont des « affameurs » et il cherche à établir un rapprochement entre la grève des boulangers de Saint-Denis et de Saint-Ouen et la surtaxe douanière sur les blés étrangers. Or, le prix du blé n'autorise nullement, — le fait est reconnu par tous les hommes compétents, — le prix réclamé par les boulangers. Le *Rappel* commet donc une erreur flagrante en même temps qu'une mauvaise action.

Au reste, la loi sur les tarifs douaniers n'a pu être votée qu'avec l'appoint des voix républicaines. Et si les critiques du *Rappel* étaient fondées, elles retomberaient sur la gauche comme sur la droite du Parlement. Mais ces critiques sont injustes, et bien coupables sont ces excitations.

Les socialistes eux-mêmes ne sont pas dupes des arguties économiques et des phrases creuses de la feuille de M. Lockroy ; avant-hier, dans un meeting, ils ont réclamé l'application de la taxe.

UN OFFICIER FRANÇAIS ASSASSINÉ PAR UN ALLEMAND

Voici, sur ce fait dramatique dont nous avons parlé d'après une dépêche trop brève, quelques détails nouveaux :

Belfort, 20 septembre.
« Un fait de la plus haute gravité vient de se produire dans notre ville, où il a causé la plus vive émotion.

» Le général Dorlodot des Essarts, gouverneur militaire de Belfort, rentrait à son hôtel hier, mercredi, vers dix heures du soir. Arrivé au milieu de l'avenue de l'Arse-
nal, il fut accosté par plusieurs individus qui se mirent à l'invectiver en langue « alle-
» mande ».

» Deux officiers du 35^e de ligne, qui accompagnaient le général, intervinrent aussitôt et essayèrent de mettre ces vauriens à la raison.

» Mais, au même instant, un de ces

deux officiers, M. le lieutenant Loreillard, reçut un terrible coup de couteau qui l'at-
teignit au sein gauche.

» Le malheureux s'affaissa comme une masse et roula à terre, baigné dans son sang. Le général et l'autre officier se précipitèrent aussitôt vers lui pour lui porter secours. Les misérables agresseurs profitèrent de cet instant pour prendre la fuite. Ils ont pu se soustraire jusqu'à présent à toutes les recherches.

» On sait pourtant que l'assassin est un Allemand du nom de Lehr. La police et la gendarmerie ont été aussitôt mises à la poursuite de ces bandits, mais ils avaient passé la frontière.

» Quant au blessé, son état est considéré comme absolument désespéré.

» On juge de l'exaspération qu'a provoquée à Belfort cette triste affaire.

» Je vous laisse à penser quelle sont les réflexions et les conversations auxquelles donne lieu un attentat aussi lâche et aussi odieux commis par des Allemands sur la personne d'un officier français. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

École de Cavalerie de Saumur

Liste des Lieutenants de cavalerie appelés à suivre les cours de l'École d'application pendant l'année 1888-1889.

CUIRASSIERS

MM.	
Dulac,	du 1 ^{er} régiment.
Burnez,	du 6 ^e —
Lesieur-Desbrière,	du 7 ^e —
Breton,	du 8 ^e —
Barthélemy de Saizieu,	du 9 ^e —
Aubier de Condat,	du 12 ^e —

DRAGONS

MM.	
Blondel,	du 1 ^{er} régiment.
Espivent de la Villeboisnet,	du 2 ^e —
Boujeau,	du 7 ^e —
Lacombe de Latour,	du 8 ^e —
Seigneur,	du 11 ^e —
de Galliffet,	du 23 ^e —
Charil de Ruillé,	du 25 ^e —
Le Roy,	du 28 ^e —

CHASSEURS

MM.	
du Bos,	du 3 ^e régiment.
Kotzuzki,	du 6 ^e —
Gaborit de Montjou,	du 6 ^e —
Delacroix,	du 8 ^e —
de Foix,	du 9 ^e —
du Laurens d'Oiselay,	du 10 ^e —
de Waubert de Genlis,	du 11 ^e —
Schmidt,	du 12 ^e —
d'Albis de Gissac,	du 13 ^e —
Jallibert,	du 15 ^e —
de Loisy,	du 17 ^e —
Mainguet,	du 18 ^e —
Frotée,	du 18 ^e —

Le Bachellé, du 19^e
de Montaudoin, du 20^e

HUSSARDS

MM.	
Buisson,	du 2 ^e régiment.
d'Ussel,	du 3 ^e —
de la Poëze d'Heraubure,	du 6 ^e —
Pouydebot,	du 6 ^e —
Bodin de Galambert,	du 7 ^e —
Théron,	du 11 ^e —
Courtois,	du 12 ^e —

CHASSEURS D'AFRIQUE

MM.	
Reyler,	du 1 ^{er} régiment.
Michel,	du 2 ^e —
Blaise,	du 4 ^e —

SPAHIS

MM.	
Genestet de Planhol,	du 1 ^{er} régiment.
Mohamed ben Khouty ben Ez Eddin,	du 2 ^e régiment.
Dolfus,	du 4 ^e régiment.

ÉCOLE DE CAVALERIE

M. L'Holle.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

M. Depret.

Sous-lieutenants régimentaires

MM.

Poussineau,	du 7 ^e cuirassiers.
de Recolot,	du 11 ^e chasseurs.
Le Clerc,	du 20 ^e chasseurs.
Brisson,	du 42 ^e hussards.

GRANDE FÊTE DE GYMNASTIQUE A SAUMUR

Le dimanche 30 septembre 1888

Voici le Programme officiel de la grande Fête de Gymnastique que l'Union Saumuroise donnera, le dimanche 30 septembre prochain, dans la carrière du Carrousel de l'École de cavalerie :

A 9 heures du matin : Réception des Sociétés étrangères, place de la Gare d'Orléans, et conduite, avec clairons réunis, dans la carrière du Carrousel, où sera faite une répétition des mouvements d'ensemble.

A midi 1/2 : Rendez-vous général des Sociétés, place du Roi-René. — **Départ à 1 heure précise.**

CORTEX : Clairons des Sociétés ; *Musique Municipale* ; Délégués et Membres honoraires de l'Union Saumuroise ; *Harmonie Saumuroise* ; Sociétés étrangères par ordre alphabétique ; *Union Saumuroise*.

DÉFILÉ : Place du Roi-René, pont Cessart, place de la Bilange, rues d'Orléans, du Portail-Louis, place Dupetit-Thouars, rue du Petit-Versailles, rues Bodin, d'Orléans et Beaurepaire.

Entrée des Sociétés, des Musiques et des Délégués par la porte du Haras.

A 2 heures : Entrée dans la carrière du Carrousel, clairons en tête ; défilé devant les tribunes.

HONNEURS AUX DRAPEAUX : La *Marseillaise*, exécutée par la *Musique Municipale* ; dépôt des drapeaux devant le tribunal d'honneur.

EXERCICES : Mouvements d'ensemble par toutes les Sociétés réunies sous le commandement du Moniteur, professeur de l'Union Saumuroise ; travail libre aux divers appareils, par les Sociétés ; mouvements spéciaux des diverses Sociétés.

Distribution des diplômes et proclamation des prix du Concours public de Tir de 1888. — Remise des Médailles commémoratives aux Sociétés étrangères.

UN LACHER DE PIGEONS VOYAGEURS aura lieu pendant le travail libre aux appareils.

Une quête au profit des pauvres sera faite par les Membres actifs de l'Union Saumuroise.

Pendant toute la durée de la Fête, la *Musique Municipale* et l'*Harmonie Saumuroise* prêteront leur gracieux concours.

OBSERVATIONS

La tribune d'honneur est exclusivement réservée pour MM. les Présidents d'honneur et Président honoraire, les Membres de la commission et leurs familles, les Présidents des Sociétés étrangères, MM. les Officiers supérieurs et Officiers instituteurs de l'École de cavalerie en tenue régulière, et les personnes porteurs d'une carte blanche spéciale.

Les tribunes de l'École sont réservées aux Membres honoraires de l'Union Saumuroise, à leurs familles, à MM. les Officiers en tenue et aux porteurs d'une carte rouge dont le coût est de un franc.

Les tribunes de la Ville sont réservées aux militaires en tenue régulière et aux personnes porteurs d'une carte bleue dont le coût est de cinquante centimes.

Les Sous-Officiers se placeront entre la *Musique* et la tribune de l'École.

L'entrée par l'École de cavalerie est formellement interdite à toute personne autre que les militaires en tenue.

L'entrée du public aura lieu exclusivement par la rue d'Alsace (*villa Bernard*), où se trouveront les bureaux délivrant des cartes rouges et bleues. Les cartes devront être conservées pour être représentées à toute réquisition. La perte d'une

— Laisse-moi tranquille !

— Non, il s'agit, après tout, de mes intérêts, du succès de ma cause. Tu y viendras.

Daniel y vint en effet. Le lundi de la bataille se leva. Le soleil ne fut pas si matinal que Daniel. Le soleil était superbe ; il scintillait sur la surface du port, comme un filet d'or ruisselant d'eau qu'on aurait tendu du clocher de l'église Saint-Jean aux tours de l'abbaye Saint-Victor. Daniel repassa mentalement sa plaidoierie, s'ingéra deux tasses de café bouillant afin de s'entraîner à l'éloquence sous les excitations du moka.

Enfin, bras dessus, bras dessous, l'accusé et son défenseur allèrent au feu, au Palais de Justice.

— Tu es prêt ? demandait Camille.

— Oui ; et je l'écris dans ma plaidoierie, de main de maître.

— Bah ! Ce n'est peut-être pas d'une utilité...

— Il le faut ainsi, pour te tirer d'affaire.

— Alors, tu vas d'abord me jeter à l'eau et me noyer un peu, afin de pouvoir mieux opérer mon sauvetage.

— La défense a, même vis-à-vis de ses amis, de cruelles nécessités.

Daniel endossa la robe et coiffa la toque, auxquelles *La Boule* devait un si grand succès de fou rire. Cette défroque théâtrale ressemblait en tous points à l'uniforme sérieux. Personne ne se douta que les planches de la comédie l'avaient prêtée

au prétoire de la justice, et Thalie à Thémis, comme disait Camille. L'avocat et son client entrèrent dans la salle d'audience.

Elle était ce qu'elle est toutes et l'on en voit la façon avec quelques banquettes pour le public et quelques bancs pour accusé, avocat et gendarmes, avec des tentures vertes, des fauteuils de cuir osseilla devant une table de drap épiard et un crucifix derrière, là-haut, sur la muraille. Dans ce décor s'agitent les huissiers-audienciers comme de gros bouviers trempés d'encre, et de rares spectateurs assis causent avec respect.

L'ennemi avait déjà pris position, c'est-à-dire maître Mounine. Le rusé matois s'était renforcé de la victime. L'avocat, un peu bossu, un peu louche, avec un museau et une denture de renard et des yeux aigus malicieux, râtelait à tous propos et des cinq doigts sa chevelure embroussaillée. Il se balançait, sautillait, se démenait, un vrai diabolin noir au bout d'un ressort à boudin.

Quand il vit déboucher dans le prétoire Camille et son défenseur, il toisa son confrère d'un seul coup d'œil. L'avocat parisien ne lui fit pas peur. L'avocat marseillais a de l'accent et des poumons et il portera la conviction jusqu'au fond de la conscience des juges.

L'homme d'équipe, Legoy, avait la figure plus que jamais empaquetée dans des linges sanguinolents. Ce que l'on en apercevait offrait des teintes

bleues, vertes, jaunes. Par-dessus, la casquette avec le P.-L.-M. d'or, s'avachissait, lamentable d'allure. Ce désespoir de la coiffure était prémédité et savant. La victime jouait à l'assommé et s'affaissait sur elle-même. Elle ne présentait à peu près de vivant, hors des ligatures, qu'un œil solitaire et morne.

— Sapristi ! murmura Daniel à Camille, nous sommes menacés, je le devine, d'une grande exhibition de pathétique.

— Et toi qui n'as ni une veuve ni des orphelins pour riposter !

Tout à coup un huissier frappa trois coups sur la table du plat de la main et annonça :

— Le tribunal !

Aussitôt, deux longues quilles jaunes de chaque côté d'une grosse boule rouge parurent — les juges assesseurs et le président. Le président avait les sourcils froncés et les lèvres pincées.

— Qu'as-tu fait, Daniel, de refuser la main et le cœur d'une des trois guenons dijonnaises ? Tu aurais l'oreille du président, ton beau-père, et tu m'esquiverais au moins la prison.

— Et toi, pourquoi n'as-tu pas épousé Attala, si tu aimes les bécesses ?

— Oh ! moi, j'aime mieux mourir !

(A suivre.)

... cette entraine de droit le paiement d'une nouvelle entrée. Des procès-verbaux seront dressés contre toute personne introduite en fraude. Des places spéciales seront réservées aux Musiciens, savoir : la *Musique Municipale*, le dos tourné à la Levée ; l'*Harmonie Saumuroise*, le dos tourné à l'École.

Présidents d'honneur : MM. le général DANLOUX, commandant en chef l'École de cavalerie ; COTTINEAU, sous-préfet ; COMBIER, maire ; BODIN, président du Tribunal civil.

Président honoraire : M. le Dr PETON, conseiller municipal.

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Président : M. DOUSSAIN, conseiller municipal.

Vice-Président, directeur de l'Écriture : M. MILON, conseiller municipal.

Vice-Président, directeur de Tir : M. PERREAU, secrétaire en chef de la Mairie.

Professeur, directeur de la Gymnastique : M. MENIER, professeur de Gymnastique au Collège communal.

Treasorier : M. TERRIEN, conseiller municipal.

Secrétaire : M. LANGLOIS, conseiller municipal.

Secrétaire-adjoint et porte-drapeau : M. JULIENNE, percepteur surnuméraire.

Commissaires : MM. BOISNIER, BONNEAU, GASCHET, HERNÉ, NOURRISSON et TREMBLAY.

Hier soir, le Conseil municipal de Saumur a voté, à une faible majorité, la reconstruction de l'École mutuelle sur son emplacement actuel, place des Récollets, et un emprunt de 59,249 fr.

Nous donnerons le compte-rendu de cette séance au prochain numéro.

SQUARE DU THÉÂTRE

HARMONIE SAUMUROISE

Chef : M. GOUBEAULT

Concert du Dimanche 23 septembre 1888, à 7 heures 1/2 du soir.

- Programme.
1. L'Orphéoniste, pas redoublé Boisson.
 2. La Couronne d'or, ouverture BROT.
 3. Les Enfants terribles, mazurka ... CORBIN.
 4. Le Rossignol, polka CLODOMIR.
 5. Fraîssette, allegro X.

ASSEMBLER. — Demain dimanche 23 septembre, assemblée à Saint-Lambert-des-Levés.

FÊTES DE LOCHES

Des fêtes auront lieu à Loches ce soir samedi et demain dimanche 23 septembre. Si nous en croyons les bruits parvenus jusqu'à nous, ces fêtes seraient un événement pour la calme et charmante cité d'Agnès Sorel.

Aujourd'hui samedi, il y a grand concert, suivi d'une comédie, avec le concours de plusieurs artistes distingués.

Le programme de la journée de demain est ainsi composé :

Kermesse sur le grand mail, ouverture à 4 heures. — Représentation sur le théâtre des amateurs Lochois. — Bal d'enfants. — Théâtre de Guignol. — Assaut d'armes par les maîtres des 32^e et 66^e de ligne, 7^e hussards et 25^e dragons. — Concerts par la musique municipale de Tours. — Vente à la criée. — Marché aux fleurs. — Tir à la carabine. — Vente de charité, etc., etc. — Jeux forains. — Fête de nuit. — Concerts par la musique municipale de Tours. — Représentation théâtrale. — Grande loterie. — Illuminations.

SERVICE DES FOURRAGES

Par ordre du ministre de la guerre, il sera procédé, aux dates ci-après, à l'adjudication publique des fournitures de fourrages à exécuter par voie d'entreprise, du 4^e novembre 1888 au 4^e octobre 1889.

Le service s'applique aux fournitures à faire dans la généralité des places, gîtes et localités de chaque département ou arrondissement, savoir :

- Dans le 9^e corps :
- Vienne (le département) : le 9 octobre, à Poitiers ; effectif servant de base, 4,750 chevaux.
 - Deux-Sèvres (le département) : le 3 octobre, à Niort ; effectif servant de base, 950 chevaux.
 - Indre-et-Loire (le département), moins le domaine de Beauval : le 3 octobre, à Tours ; effectif servant de base, 4,600 chevaux.
 - Indre (le département, moins le domaine de Bonnavaux, par Cluis) : le 6 octobre, à Châteauroux ; effectif servant de base, 400 chevaux.
 - Maine-et-Loire (les arrondissements politiques d'Angers, de Segré et de Baugé) : le 6 octobre, à Angers ; effectif servant de base, 4,100 chevaux. — Les arrondissements politiques de Saumur et de Cholet (chef-lieu

Saumur) : le 9 octobre, à Saumur ; effectif servant de base, 4,250 chevaux.

Les locations verbales d'immeubles supérieures à 100 fr. doivent être déclarées dans les trois mois de l'entrée en jouissance, sous peine de 63 fr. 50 c. d'amende par locataire non déclaré.

Avis aux propriétaires ayant consenti, à partir du 24 juin 1888, une seule location verbale supérieure à 100 fr., ou plusieurs locations verbales, de quelques sommes qu'elles soient, dont les prix réunis formeraient un total supérieur à 100 francs.

LE MANS. — Un accident, dont les conséquences ont été terribles, est arrivé mercredi, à la grande fonderie Martin qui occupe un nombre considérable d'ouvriers du Mans.

Cinq manœuvres étaient occupés à soulever un moule en fer au moyen d'une grue.

L'homme d'équipe, chargé de manœuvrer le treuil, un nommé Lefeuve, avait mal attaché la chaîne. Quand la lourde pièce de fer fut à une certaine hauteur, elle se détacha brusquement et tomba sur les cinq ouvriers.

Peu s'en fallut qu'ils ne fussent tous écrasés. Par miracle, un seul d'entre eux fut atteint mortellement : ce fut le nommé Lefeuve, auteur involontaire de l'accident.

Les autres ouvriers en ont été quittes pour des blessures très graves, mais ne mettant pas toutefois leurs jours en danger.

Mercredi, le maire de la commune de Neuville (Sarthe) a été victime d'un accident de chasse.

Il causait avec quelques amis lorsque, pour une cause encore inconnue, son fusil partit tout à coup. La charge le frappa au côté gauche, à quelques centimètres au-dessous du cœur.

Un médecin, appelé en toute hâte, déclara que la blessure était exceptionnellement grave et qu'il ne répondait pas des jours du malade.

Lors de la catastrophe arrivée près de Dijon, on a rendu hommage au sang-froid, au courage et au dévouement des mécaniciens dont un a été trouvé mort, la main fixée sur le régulateur. On ne saurait trop louer, en effet, le zèle de ces employés, de la vigilance desquels dépend la vie des voyageurs.

Aussi nous faisons-nous un plaisir de signaler un fait tout récent, qui est à l'honneur de M. Angoulevant, mécanicien du dépôt de Tours.

M. Angoulevant conduisait dimanche soir le train rapide qui part de Paris à 8 heures et quelques minutes du soir et arrive à Poitiers à 2 h. 45 du matin. En entrant en gare de Blois, il s'aperçut que l'aiguilleur avait oublié de manœuvrer l'aiguille après l'arrivée du train de l'Etat venant de Vendôme.

Le train rapide allait donc s'engager sur la voie occupée par celui de l'Etat et un choc violent était inévitable.

M. Angoulevant parvint à arrêter assez tôt pour éviter un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences.

UN VÉTÉRAN DE L'ARMÉE PONTIFICALE

Lundi matin, ont eu lieu, dans l'église Saint-Donatien, à Nantes, les obsèques d'un vétéran de l'armée pontificale, M. André Dion, décédé à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Quand le siège de Pierre fut menacé par la Révolution, le brave Vendéen, dont l'âge n'avait pas refroidi l'ardeur, s'engagea à 54 ans dans les rangs de l'armée pontificale. Il entra dans les dragons pontificaux, où la connaissance approfondie qu'il avait du cheval lui permit de rendre les plus utiles services. Il fit toutes les campagnes et obtint la médaille de Mentana et la croix de chevalier de Saint-Sylvestre.

Ses vertus militaires, sa bravoure, sa régularité, sa constance dans le service, l'ardeur de son dévouement, méritaient bien ces récompenses. Lors de la prise de Rome, il était adjudant.

Son cœur de Français s'émut aux douleurs de la Patrie, il rentra en France et, malgré son âge avancé, fit sous Charette, comme lieutenant aux éclaireurs, la campagne de 1870.

M. Dion était bien le type du vieux Vendéen, brave, fidèle, dévoué jusqu'à la mort. Il laisse deux enfants : une fille mariée à un

de nos honorables concitoyens, et un fils, M. l'abbé Dion, vicaire à Mouchamps (Vendée).

LA SANTÉ DE M. CHEVREUL

Le *Gaulois*, qui a envoyé prendre des nouvelles de M. Chevreul, dit que l'illustre centenaire se porte bien et que son rédacteur l'a trouvé se promenant dans le Jardin des Plantes.

LES BIÈRES ALLEMANDES

Les tribunaux de Berlin viennent de condamner à une forte amende trois brassiers convaincus d'avoir mélangé à leurs bières des substances dangereuses pour l'alimentation.

On se rappelle que le salicylage des bières allemandes, interdit pour celles qui devaient être consommées en Allemagne, avait été autorisé pour celles qui étaient destinées à l'exportation. Nous avons déjà signalé cette mesure immorale au premier chef. Il est probable que les industriels frappés par la loi avaient simplement confondu les bières « du dedans » avec celles « du dehors ».

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 septembre.

Le marché dans son ensemble présente un aspect satisfaisant : le 3 0/0 s'est inscrit à 83.45 ; la 4 1/2 0/0 à 105.80.

L'action du Crédit Foncier s'est négociée à 1,373.

Les obligations foncières et communales, toujours bien tenues, sont l'objet de nombreuses demandes.

La Société Générale s'affermirait à 481.

Les Dépôts et Comptes courants restent fixes à 605.50.

C'est le 27 courant que s'ouvrira la souscription aux 13,700 actions de 500 francs de la Compagnie Centrale des Cafés-Restaurants. Cette affaire devait, dès son apparition, éveiller l'attention des capitalistes en raison des analogies très étroites qu'elle présente avec d'autres entreprises dont le succès a dépassé toutes les prévisions, comme les Bouillons-Duval, le Louvre, le Bon-Marché, etc.

Les titres de ces Sociétés sont tous à des cours bien supérieurs à ceux d'émission. Il en sera de même pour les actions de la Compagnie Centrale des Cafés-Restaurants qui a su grouper pour réaliser son programme vingt des plus importants établissements de Paris, comme la Maison Chevet, le Salon des Familles, le Café du Globe, etc. Ajoutons que l'affaire est essentiellement française, c'est-à-dire qu'elle fonctionne sous les yeux mêmes des actionnaires et que ceux-ci pourront, à chaque heure pour ainsi dire, en contrôler de visu la situation réelle et les progrès. On souscrit dès maintenant par correspondance à la Maison A. de Goldschmidt, rue de la Victoire, à Paris, ou au Crédit Lyonnais et dans ses succursales.

On est à 386.50 sur l'obligation des Immeubles. Acheter ces titres au cours actuel, c'est donc s'assurer une plus-value de 600 fr. aux tirages et par suite, une plus-value grandissante dans l'intervalle de l'achat au remboursement.

Le Panama cote 268.

Pour répondre à quelques demandes, nous rappellerons que l'action de l'Union des mines d'or au porteur coûte 26 fr., c'est-à-dire le prix du moins que la Banque de l'Ouest se charge sans frais supplémentaires de procurer des titres.

FAITS DIVERS

Sait-on, dit le *Figaro*, que le chapeau de Jeanne d'Arc avait été conservé par les Oratoriens d'Orléans jusqu'en 1792, époque où les révolutionnaires le brûlèrent ?

Voici la description de ce chapeau d'après un chroniqueur du temps :

« Il était en feutre gris à grands rabas (rebords), mais retroussé par devant, et le bord attaché par une fleur de lys en cuivre doré fort allongée.

» Au sommet, était une fleur de lys en cuivre doré, de laquelle descendaient des filigrammes en spirales en cuivre doré, assez nombreuses et terminées par des fleurs de lys pendantes sur les bords du chapeau : la coiffe était en toile bleue. »

Ce chapeau, dont le feutre avait été très endommagé par les insectes, était conservé dans une boîte en sapin.

NOS SOUS EN ANGLETERRE

Croirait-on qu'il était passé en Angleterre pour plus d'un demi-million de francs de nos pièces de 5 et de 10 cent. (567,000 fr.)

A Londres et dans le sud on comptait une pièce française sur cinq.

Le Trésor anglais se plaignait, à plusieurs reprises, de cette invasion de bronze français, parce qu'il perdait environ 10 centimes par 25 francs.

En effet, notre décime n'est, chez nous,

que la 250^e partie de 25 francs, tandis que le penny — pour la valeur duquel notre décime était reçu dans la circulation — est en Angleterre la 240^e partie de la livre sterling, qui vaut, comme on le sait, 25 fr. 221 millièmes.

La Monnaie de Londres avait résolu d'en finir. D'accord avec son gouvernement, voici comment elle vient d'opérer : les bureaux de poste ont été chargés de recueillir les sous français à raison de 26 pièces d'un sou pour 1 shilling ; or, il lui en a été versé, comme nous l'avons dit, pour 567,000 fr.

Que faire ensuite de ces tonneaux remplis de pièces de bronze à effigies étrangères dont le cours venait d'être interdit officiellement ?

Une maison de Paris s'offrit alors pour acheter un peu au-dessous de leur valeur nominale en bon état, et à un taux plus inférieur, celles qui étaient trop froissées ou autrement détériorées.

Le marché fut conclu. De ce chef, l'Angleterre subit une perte de 460,000 francs, due tant à l'écart qu'aux frais du retrait, ainsi que le constate le document publié par le ministère des finances.

Mais la Monnaie de Londres n'a rien perdu, attendu qu'il lui a été accordé un crédit supplémentaire de 7,400 livres sterling, et qu'elle réalise un bénéfice sur la frappe de la monnaie de billon destinée à combler les lacunes laissées par le bronze retourné en France.

Sans concurrence. — Utile, bon marché, efficace et destiné à être adopté par chaque famille, voilà ce qu'on peut prédire au Baume Victor, ce précieux liniment contre les douleurs, que M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, vient de créer sur les instances répétées de sa nombreuse clientèle. Personne, en effet, ne pouvait faire des expériences sur une aussi grande échelle que le fabricant bien connu des Pilules Suisses. On peut affirmer qu'il n'y a rien de meilleur pour se débarrasser des douleurs que le Baume Victor. — 2 fr. la fiole dans toutes les bonnes pharmacies.

Les Enfants terribles !

Le dîner touche à sa fin... On est au dessert... La fillette de la maison, une gamine endiable, est assise près de son ami, M. de B..., un vieux beau... qu'elle désespère par ses incessantes questions... Soudain, comme M. de B... grignote un biscuit de ses dents longues et rares : « Dis, Monsieur, s'écrie la fillette, est-ce que ce sont les gâteaux qui ont fait tomber les dents ? — Un moment décontenancé, l'ancien viveur réplique bien vite : Non, mignonne, ce sont les années qui te prendront aussi, plus tard, les jolies quenottes ! — A moi ? riposte aussitôt l'espiègle... Oh que non !.. Je suis sûr de les conserver toujours, ainsi que me l'a dit maman, si je me les laisse bien frictionner avec l'Elixir dentifrice des RR. PP. *Bénédictins de l'Abbaye de Soulae* ! »

Agent Général : A. SEGUIN, BORDEAUX

Elixir : 2, 4, 8, 12 et 20 fr.

Poudre : 1.25, 2 et 3 fr.

Pâte : 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

BOURSE DE PARIS

DU 24 SEPTEMBRE 1888.

Rente 3 0/0	83 30
Rente 3 0/0 amortissable	86 95
Rente 4 1/2 (nouveau)	105 65
Obligations du Trésor	508 »

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

TOMATES NOUVELLES DE PROVENCE

En boîtes et en flacons, depuis 0 fr. 30 centimes.

Cette conserve de tomates ne diffère en rien comme qualité avec la tomate fraîchement cueillie.

Librairie ABEL PILON, rue de Valenciennes, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, Éditeurs

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ; de toutes les Partitions et Publications musicales ; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES Gravures, Haux-Portes, Gravures en Couleurs, etc. AU MÊME PRIX QU'EN CHAQUE CANTON DE FRANCE D'EXPORTATION.

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CANTON DE FRANCE D'EXPORTATION. ESCOMPTÉ AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Avis à MM. les Obligataires de la Cie G^{ie} TRANSATLANTIQUE
2^e Tirage semestriel des Obligations 3 0/0.

Les numéros sortis pour chacune des 30 séries sont les suivants :
795 — 1.535 — 2.102 — 2.185
2.591 — 3.042 — 3.262 — 3.477
2.857 — 3.949 — 4.101 — 5.783
6.632 — 6.633 — 6.678 — 7.163
7.511 — 7.766.

Le nombre des numéros sortis représente donc 540 titres qui seront remboursés à 500 fr., à partir du 1^{er} octobre prochain.

Le coupon semestriel de 7 fr. 50 sera payé à la même date.

Les paiements auront lieu, sous déduction de l'impôt dû à l'Etat. Au siège de la Compagnie, 6, rue Auber; à la Banque Transatlantique; à la Société Générale; au Crédit Lyonnais; à leurs sièges respectifs et dans leurs succursales des Départements et de l'Étranger. (La liste complète des titres amortis paraîtra dans le prochain numéro du journal de la Compagnie.)

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

Occasion exceptionnelle

A LOUER DE SUITE
POUR CAUSE DE DÉPART
LE CHATEAU
DE LA
CRESILLONNIÈRE

Près la station de Varennes-sur-Loire, à 15 kil. de Saumur.

Commune de Brain-sur-Allonnes.

MAISON de maître en bon état, grandes écuries et remises, très belle cave voûtée.

Jardins anglais et potager bien planté d'arbres fruitiers en très bon rapport.

Très beau pays de chasse

S'adresser à M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE
AVEC GARANTIE

Fort JUMENT, de huit ans, appartenant à M. LOIZON, notaire à Gizeux. Convientrait pour les voyages.

Pour traiter, s'adresser à M. RAIMBAULT, maréchal.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE
DE
CHEVAUX REFORMÉS

Provenant de la Gendarmerie.

Le SAMEDI 28 septembre 1888, à Saumur, place du Champ-de-Foire, il sera procédé à la vente aux enchères de deux chevaux réformés.
Au comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE
A L'AMIABLE
UNE PROPRIÉTÉ

Avec maison d'exploitation
Située à la Tonnoir, commune de la Breille, touchant au couchant l'étang du Bellay, affiée en bois taillis, oseraies, vignes, sapinières et landes.

Le tout formant un seul ensemble et d'une contenance totale de 40 hectares.

Rendez-vous de chasse splendide.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, n^o 28.

TRES VASTE MAISON
A LOUER

PRÉSENTMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A VENDRE

Au Comptant
Fûts vidés à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur.

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique;
Vin rouge nouveau à 80 fr.;
Vin rouge supérieur à 100 francs;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Une grande et belle MAISON

Avec remise et écurie, terrasse et jardin, rue de Bordeaux, 13.

S'adresser à M^{me} AMOUREUX, en face la maison.

M. DUMONT, propriétaire à Mouligné (Maine-et-Loire), offre à livrer de suite Cidre pur pomme, à 35 fr. la barrique, pris gare Linière-Bouton. Pât à rendre. Remise par quantité.

A VENDRE

DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées.

S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon

A VENDRE Une très bonne selle, très sage, âgée, taille 1 m. 60, robe bai-brun.

S'adresser hôtel de la Gare, Varennes.

QUINCAILLERIE
ROLLAND Frères
5, rue d'Orléans
SAUMUR.

Tricycle occasion, presque neuf, billes partout. Pelle-pommes, différents systèmes. Fourneaux pétrole « grande vitesse ». Paille de fer, le paquet 50 cent. Sacs à raisins.

VERITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGES
Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales
Hors concours depuis 1885
SE MÉFIER DES IMITATIONS
Exiger la signal. du Bon J. V. LIEBIG en encre bleue sur l'étiquette
Se vend chez les Épiciers et Pharmaciens

ON DEMANDE femme de chambre, de 30 à 35 ans, sachant coudre et repasser. — Bonnes références. — Bon prix.

S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME, d'une quarantaine d'années, demande des journées comme LAVEUSE ou comme FEMME DE MÉNAGE.

S'adresser au bureau du journal.

LA REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES
Publie en ce moment l'IMMORTEL, par Alphonse DAUDET.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur la choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la Revue des Journaux et des Livres, la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine: Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc. Pas de politique.

La collection des trois premières années de la Revue des Journaux contient plus de MILLE Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains: elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts: c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des trois dernières années. Elle contient, en outre, les romans complets suivants: SAPHO, par Alphonse Daudet; CINQUANTE POUR CENT, par Henri Rochefort; NELLA, par Martial-Moulin; LA MORTE, d'Octave Feuillet; L'ABBÉ CONSTANTIN, de Ludovic Halévy, etc. etc. La Revue des Journaux publie actuellement, comme feuilletons, MANON LÉSCAUT, par l'abbé Prévost, et l'IMMORTEL, par Alphonse Daudet, le plus grand succès de l'année.

La Revue des Journaux et des Livres donne de nombreuses primes gratuites. Chaque collection, solidement reliée en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs. L'abonnement: Trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr. — Etranger: Trois mois, 4 fr. 50; six mois, 8 fr.; un an, 14 fr.

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, Administrateur, 13, rue Cujas, Paris.



Dépositaire à Saumur, M. ANDRIEU, Epicerie Centrale, 28, rue Saint-Jean.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODBT.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 25	12 50	7 55	11 25	
Chartres	6 4		9 6	9 33	2 53	9 44	1 33
Chât.-d-Loir	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28	4 49
Noyant-Méon	11 29		12 54	3 9	7 36	1 13	5 51
Linières-Bou	11 39			3 21	7 42		6 2
Vernantes	11 53			3 36	7 49		6 13
Blou	12 5			3 48	8 11		6 23
Vivv	12 15			3 59	8 20		6 31
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 27		1 29	4 10	8 30	1 48	6 42
(départ.)	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54	6 53
Nantilly (arr.)	12 41			4 24	8 41		7
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 51			4 36	8 51		7 11
(départ.)	8 31	10 37		4 19	8 30		6 50
Nantilly (départ.)	8 37	10 44		4 25	8 43		7 3
Chacé-Varr.	8 48	10 52		4 31	8 49		7 9
Brézé s.-Cyr.	9 2	11 1		4 39	8 56		7 17
Montreuil	9 19	11 24		4 49	9 8	2 22	7 29
Thouars			11 57	2 34	5 33	9 38	2 44
Niort			3 58	4 24	7 59		4 33
Saintes				6 28	11 05		6 14
Bordeaux				9 59	3 36		9 02

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Expr. soir
Bordeaux			5 15		8 20		3
Saintes			7 15	8 48	11 39		6 26
Niort			9 32	10 20	2 5	5 30	8 10
Thouars			12 14	12 32	1 30	4 15	8 21
Montreuil	9 35	6 38		12 59	2 03	4 55	9 06
Brézé s.-Cyr.	9 55	7 18			2 38	5 18	9 41
Chacé-Varr.	10 9	7 27			2 46	5 22	9 49
Nantilly (arr.)	10 13	7 34			2 51	5 21	9 55
SAUMUR (Orl.) (arr.)			Mixte matin				
(État) (arr.)	10 32	7 45			3 02	5 42	10 03
(départ.)	7 45	11 25			2 41	5 20	
Nantilly (départ.)	7 38	11 36			2 53	5 33	
SAUMUR (Orl.) (arr.)	7 47	11 44	1 29	3 01	5 41		10 58
(départ.)	7 57	11 54	1 37	3 05	5 45		11 5
Vivv	8 10	12 09		3 17	5 57		
Blou	8 19	12 18		3 26	6 06		
Vernantes	8 32	12 33		3 39	6 18		
Linières-Bou	8 45	12 46		3 41	6 30		
Noyant-Méon	8 59		2 12	4 01	6 42		11 42
Chât.-d-Loir	10 7	2 15	2 53	5 09	7 48		12 21
Chartres	2 50		5 51	9 37	12 4		3 22
Paris	5 23		8	11 50	2 27		5 10

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	11 55		6 10	8 40	12 07	3 10	7 35
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	3 57	5 35	9 35
La Ménitré	2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16	10 01
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25	
St-Clément		7 26		12 14	3 59	6 39	
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 39	
Saumur (a.)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 52	10 34
(départ.)	3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7	10 39
Varennes		8 05	9 48	12 51	4 45	7 19	
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 50
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08	11 18
Tours	5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	11 48
Paris	10 39		3 06	8	2 33	4 01	5 07

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Direct. mixte soir
Paris	8 35	9 42	11 25	12 45	10 40	6 25	12 20
Tours	1 23	5	7 15	11 35	2 08	5 28	8 47
Langeais	2 13	5 43	8	12 13	2 49	6 08	9 28
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 46	3 08	6 34	10 11
Varennes		6 32	8 51	12 57		6 46	10 36
Saumur (a.)	2 57	6 45	9 04	1 08	3 24	7 06	10 42
(départ.)	3 03	6 52	9 12	1 13	3 29	7 14	10 42
St-Martin		7 06	9 26	1 25		7 24	
St-Clément		7 13	9 33	1 31		7 31	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 38	3 45	7 41	
La Ménitré	3 28	7 32	9 52	1 48	3 52	7 50	11 13
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	4 17	8 34	11 59
Nantes	5 55	1 51	5 38	6 04	11 06		

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	matin	soir	soir	matin	soir
Saumur	5 30	1 18	7 20	La Flèche	7 15
Vivv	5 43	1 37	7 33	Clefs	7 34
Longué	5 56	1 57	7 48	Baugé	7 53
Jumelles	6 08	2 20	8 01	Jumelles	8 10
Baugé	6 23	2 46	8 16	Longué	8 25
Clefs	6 40	3 14	8 38	Vivv	8 38
La Flèche	6 54	3 32	8 52	Saumur	8 55

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	9 37	4 31	Chinon	7 43	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 19	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 36

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueil	8 20	12 18	4 55